

La personnalité juridique

Par **haylie**, le **18/02/2009** à **23:25**

Bonjour,

Mon sujet de dissertation est donc le suivant; la personnalité juridique.

J'ai déjà mon introduction, et ma problématique : Quelles sont les limites de la personnalité juridique ?

Quant à mon plan j'ai quelques incertitudes ...

[b:e4h9rgon]I) La naissance : le commencement de la personnalité juridique[/b:e4h9rgon]

[b:e4h9rgon] 1-[/b:e4h9rgon] L'acquisition de la PJ à la naissance

[b:e4h9rgon]2-[/b:e4h9rgon] Le statut du fœtus

[b:e4h9rgon]II) La mort : la fin de la PJ[/b:e4h9rgon]

[b:e4h9rgon] 1-[/b:e4h9rgon] Une limite temporelle à la PJ

[b:e4h9rgon]2-[/b:e4h9rgon] Le statut du cadavre

Voilà en gros mes idées, qu'en pensez vous ?

Merci d'avance !  Image not found or type unknown

Par **Yn**, le **19/02/2009** à **00:59**

Bonsoir, franchement ton plan serait presque parfait si ton sujet était "la personnalité juridique des personnes physiques".

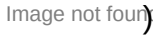
Cependant, tu oublies les personnes morales. Personnellement, je serais parti sur l'axe "théorie-pratique" mais ta manière de traiter le sujet me paraît correct.

Soulève la question des personnes morales et tu auras les bases pour un bon devoir il me semble.  Image not found or type unknown

Par **doui**, le **19/02/2009** à **01:27**

Honnêtement je pense que y a moyen d'évacuer la personnalité juridique de la personne morale en intro, car si elle a un intérêt pratique indéniable, elle ne pose pas de sérieux problèmes juridiques. Je trouve que ça affaiblirait et déséquilibrerait l'ensemble d'y consacrer ne serait ce qu'une sous-partie.

(bon j'ayoue avoir eu un sujet comparable en L1, et c'est la remarque qu'avait fait la chargée

de TD )

Sinon la problématique est acceptable mais on ne peut plus banale (d'ailleurs il me semble que mon sujet c'était "les limites de la personnalité juridique" donc ta problématique eut été très insuffisante), je trouve que ça ne fait pas assez ressortir les "problèmes".

Pareil pour tes titres de partie, c'est pas la peine d'écrire une disserte pour dire que la personnalité juridique démarre à la naissance et s'achève à la mort. Dans la même idée, tes sous-parties ne m'inspirent pas trop confiance quant au contenu, surtout les 1- y a pas vraiment de quoi disserter sur la règle générale.

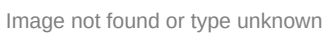
Bref je te conseille de te recentrer sur les problèmes et d'y consacrer la grande majorité de tes développements. Tu as identifié les 2 principaux dans tes 2- mais ils sont légèrement trop restrictifs pour en faire les titres de tes grandes parties.

Par **haylie**, le **19/02/2009** à **19:00**

J'ai traité la question des personnes morales dans mon intro en disant que le droit distinguer les personnes morales des personnes physiques et en indiquant que l'objet de mon devoir se limiterai aux personnes physiques.

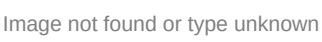
De plus, nous ne l'avons abordé que brièvement en cours magistral.

Quant à ma problématique, je comprends votre point de vue mais je ne vois pas comment

l'approfondir 

Préciser qu'il s'agit de limites de nature temporelles ?

Quant à mes titres j'ai bien conscience qu'ils sont ne sont pas très subtiles, c'était juste pour .

enoncer en gros mes idées 

Par **IpooD**, le **26/02/2009** à **19:51**

J'ai la nette impression en lisant ton plan que tu ne vas traiter que de la manière dont on

obtient et on perd la personnalité juridique.

Quels en sont les effets?

On acquiert pas la PJ à la naissance et on ne la perd pas à sa mort, du moins si mais elle produit des effets avant et après.

Pour agrémenter ton sujet va voir cet arrêt assez surprenant pour moi;

Civ 1. 23 janvier 2009.

Une petite fille pas encore née est condamnée à payer les frais d'obsèques de son père. La décision est fondée sur l'article 371 du code civil (respect et honneur à ses pères et mères) et rompt partiellement avec la jurisprudence antérieure fondée sur l'article 205 du même code (j7 il me semble qui parle des capacités financières respectives. La petite fille n'en a pas mais on la condamne tout de même. Un fœtus aurait-il plus d'obligations qu'une personne capable?).

Ton thème c'est la personnalité juridiques et pas les limites à la personnalités juridiques.

Par **candix**, le **26/02/2009 à 20:28**

j'apporte juste une petite correction à ce qui a été dit précédemment

la date de l'arrêt est le 28 janvier 2009, pourvoi n°07-14272

Par **momos**, le **28/08/2014 à 11:08**

Moi je trouve que ce peu dire de se focaliser sur les personnes physiques parsk le sujet vise plus haut cad, ls prsonnes physiks k'aux personnes morales. Donc n'ecarte pas les pers morales or tu doit les maitres en relations et essey de les distinguer selon le droit, proprement dit leur porter juridique. Parsk si le drt parl de ses sujets de drt il ne vise seulement ls pers physiques mais audela cad ls pers moralesa.

Expl d'un plan.

1 l'entrer d'une pers dns la scene juridik

A. Acquisition de la pers physik

B. Acquisition de la pers morale

2 depertition da la pers

Absence

Disparition

Deces

Faite etc. Tu peu parler de tt ca dns 7partie

Par **Abdelhadi21**, le **11/09/2014 à 10:30**

Au fait si le sujet est bel et bien la pj sans pour autant justifier les personnes (physique ou morale), vous devez parler dans votre devoir de toutes les personnes juridiques

Par **Emmanuel Schadrack N'cho**, le **21/06/2015** à **23:55**

mon sujet est le commencement de la personnalité juridique et je n'arrive pas à trouver le problème

Par **joaquin**, le **22/06/2015** à **08:33**

Bonjour,

C'est un peu le même sujet que celui qui a été traité plus haut, à part qu'on doit dissenter seulement sur la naissance de la personnalité juridique (personnes physiques, personnes morales).

Cordialement
JG

Par **sagna**, le **06/07/2015** à **20:20**

proposez-nous plan de dissertation sur la personnalité juridique s'il vous plaît

Par **sagna**, le **06/07/2015** à **20:21**

je vous attends avec une patience

Par **Emillac**, le **06/07/2015** à **20:55**

BONSOIR, BONSOIR, BONSOIR !!!!

[citation]proposez-nous plan...[/citation]

A qui parlez-vous ? [smile31]

[citation]je vous attends avec une patience
[/citation]

Prenez votre temps.

En attendant, lisez donc la charte du forum.

C'est ici :

<http://www.juristudiant.com/forum/charte-de-bonne-conduite-a-lire-avant-de-poster-t11.html>

Point n°7 notamment.

Par **marianne76**, le **08/07/2015** à **12:53**

Bonjour,
Décidément c'est récurrent chez vous : on vous a déjà indiqué sur un autre sujet où vous [s]vouliez [/s] aussi un plan que ce n'est pas ainsi que cela fonctionnait sur ce forum, vous avez la tête dure .

Par **Amadou tall**, le **17/07/2016 à 16:21**

Bonjour à tous j'ai un sujet portant sur la personnalité juridique de l'Etat et je n'arrive pas du tout à sortir le plan pouvez-vous m'aider en me proposant un plan ?

Par **marianne76**, le **17/07/2016 à 16:32**

Bonjour
Ben voyons comme d'habitude ici self service
Vous n'avez vraiment pas compris l'esprit du forum ni pris connaissance manifestement de la charte de ce forum

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/07/2016 à 16:48**

Bonjour

Certains ne manquent vraiment pas de culot. Avec ce genre de comportement, il n'ira pas bien loin

Par **tizi Jacques**, le **02/12/2017 à 11:25**

bonjour ton plan semble abordable mais si tu exclu les personnes morales tu dois créer une 3e partie qui parlera de ma disparition et l'absence des personnes physiques pour embellir ton devoir c'est ce que j'ai vu

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/12/2017 à 12:08**

Bonjour tizi jacques

Tout d'abord, ce sujet a été créé en 2009, donc peu de chance que l'auteur du plan vous lise aujourd'hui.

Ensuite, je suis désolé de vous dire que vous êtes de très mauvais conseil. En effet, vous conseillez la création d'une troisième partie, **or en droit une dissertation se fait TOUJOURS**

EN [fluo][s]DEUX[/s] PARTIES[/fluo] AVEC DEUX SOUS PARTIES

[citation] une 3e partie qui parlera de **ma disparition**[/citation]

Content que vous ayez choisi Juristudiant pour vous manifester. A quand remontre votre disparition ? [smile3]

Par **Le petit nouveau**, le **11/12/2017 à 17:35**

Bonjour,

Je me permet si vous me le permettez de relancer le débat sur la personnalité juridique. Ma problématique serait la suivante : La personnalité juridique peut-elle etre universelle ? Je cible ma première partie sur le fait que la PJ soit tout d'abord réservé aux personnes physiques avec en sous parties : A/ Une personnalité juridique attribuable aux PP et en B/ Ue PJ nécessaire

Dans ma deuxième partie je parle tout d'abord des personnes morales et de la personnalité morale qui n'a été reconnue qu'en 1978 par le Code civil. En second lieu, j'énonce les nouvelles doctrines concernant la personnalité juridique aux animaux,robots et meme à l'environnement.

Qu'en pensez vous ?

Le petit nouveau